



Cannes beach Propriétaire <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

Suivi intervention portillon de la copropriété

2 messages

Cannes beach Propriétaire <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

5 septembre 2024 à 15:48

À : Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>

Cc : REGAIRE Loic <loic.regaire@immodefrance.com>, Emmanuel Da Silva <manu230782@gmail.com>

Cci :

Monsieur Bruez,

Je fais suite à notre échange téléphonique d'hier concernant le portillon de l'entrée principale de la copropriété, qui ne fermait plus et dont le bouton permettant de sortir ne fonctionnait pas.

Comme convenu, vous deviez faire intervenir une société pour résoudre ce problème. Toutefois, en passant sur place aujourd'hui, je constate que la situation est toujours la même et que le portillon n'a pas été réparé.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer de l'avancement de la situation. Si nécessaire, je peux également vous envoyer des photos pour illustrer l'état actuel.

Dans l'attente de votre retour rapide,

Cordialement,

Emmanuel Da Silva

Ce courriel est exclusivement réservé à ses destinataires et protégé par les règles relatives au secret des correspondances la diffusion, l'utilisation, la reproduction totale ou partielle, le transfert du message concerné ou des infos qu'il contient, doivent être autorisés par son expéditeur (Loi 91646 du 10.07.1997) Toute infraction est répréhensible.

Cannes beach Propriétaire <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

5 septembre 2024 à 15:50

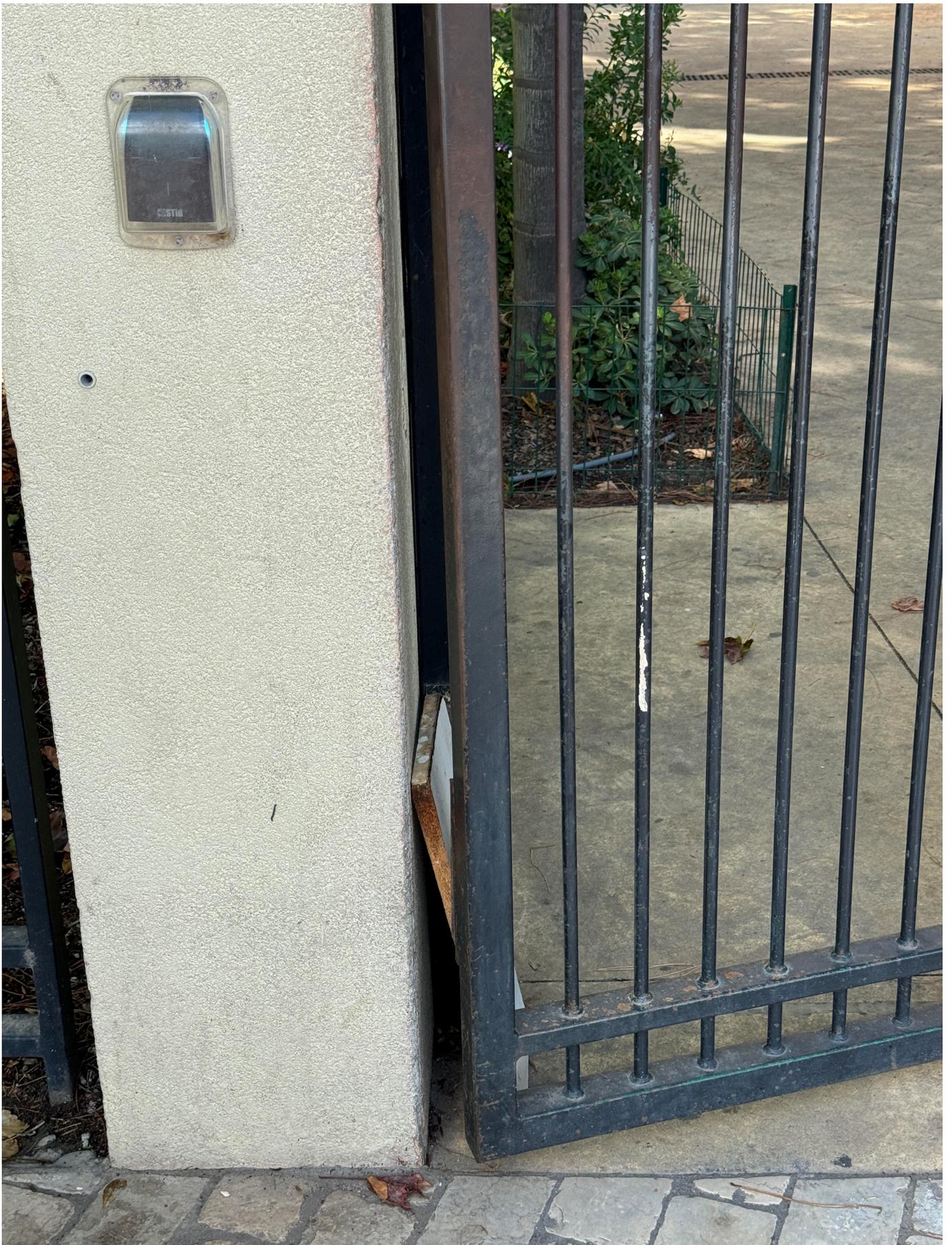
À : Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>

Cc : REGAIRE Loic <loic.regaire@immodefrance.com>, Emmanuel Da Silva <manu230782@gmail.com>

Photos:







Cordialement,

Emmanuel Da Silva

Ce courriel est exclusivement réservé à ses destinataires et protégé par les règles relatives au secret des correspondances la diffusion, l'utilisation, la reproduction totale ou partielle , le transfert du message concerné ou des

11/10/2024 12:31

Gmail - Suivi intervention portillon de la copropriété

infos qu'il contient ,doivent être autorisés par son expéditeur (Loi 91646 du 10.07.1997) Toute infraction est répréhensible.

[Texte des messages précédents masqué]